

**CNC****DH**

COMMISSION NATIONALE  
CONSULTATIVE  
DES DROITS DE L'HOMME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT

ANNEE 2019

RAPPORTEUR  
NATIONAL  
INDÉPENDANT

# RAPPORT SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE

## FOCUS : LUTTER CONTRE LE RACISME ANTI-NOIRS



.....



**Être noir n'est ni  
une essence ni  
une culture, mais  
le produit d'un  
rapport social : il y  
a des Noirs parce  
qu'on les considère  
comme tels.**

*Pap NDiaye*

*« Questions de couleur. Histoire, idéologie  
et pratiques du colorisme »  
dans Fassin, Éric, David (dir.),  
De la question sociale à la question raciale,  
Paris, La Découverte, 2006, p. 37-54.*

---

## **LE RAPPORT 2019 SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA XÉNOPHOBIE**

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a été nommée en 1990 Rapporteur national indépendant sur la lutte contre le racisme sous toutes ses formes. Chaque année, elle remet au Gouvernement un rapport qui dresse un état des lieux du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie en France, ainsi que des moyens de lutte mis en oeuvre par les institutions de la République et la société civile.

Sur la base d'une analyse critique des politiques conduites, et en s'appuyant sur les observations des organes internationaux, la CNCDH formule une série de recommandations visant à mieux connaître, comprendre et combattre toutes les formes de racisme et de discrimination.

La CNCDH s'attache à fonder ses analyses et ses recommandations sur des outils variés et complémentaires. Les enquêtes sur l'état de l'opinion, le bilan statistique du ministère de l'Intérieur, celui du ministère de la Justice, ou encore l'indice de tolérance à l'égard d'autrui, constituent autant d'éléments à analyser à la lumière des nombreuses contributions des acteurs institutionnels, associatifs et internationaux.

### **Deux focus**

En 2019, la CNCDH a décidé de porter une attention particulière au racisme anti-Noirs et à la lutte contre la haine en ligne.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>I. LE CORPS NOIR FANTASMÉ</b>	<b>10</b>
<b>A. Le mythe de la puissance du corps noir</b>	<b>10</b>
Le mythe d'un manque de capacités intellectuelles compensé par un physique d'exception	10
Un corps difficile à maîtriser	12
<b>B. L'impact de ces fantasmes dans le monde du travail</b>	<b>13</b>
Les discriminations envers les personnes noires dans le monde du travail	13
La division raciale du travail	14
La réponse des victimes : justification, résignation et « stratégies de survie »	15
<b>C. Le mythe du « bon sauvage » noir dans le quotidien du XXIe siècle</b>	<b>17</b>
Les Noirs, subalternes dans l'inconscient collectif	17
Un récit collectif à refonder	19
<b>II. LES PERSONNES NOIRES, DES CITOYENS DE SECONDE ZONE ?</b>	<b>20</b>
<b>A. Une vision monoculturelle de la France et des Français</b>	<b>20</b>
Les personnes noires viendraient d'ailleurs, d'Afrique	20
Des Noirs en France : une présence questionnée	22
<b>B. Le préjugé sur les personnes noires, « profiteuses » des aides sociales</b>	<b>23</b>
Les personnes noires seraient pauvres et peu éduquées	23
Les discriminations dans le domaine du logement	24
<b>III. COMMENT LUTTER CONTRE LE RACISME ENVERS LES NOIRS ?</b>	<b>25</b>
<b>A. Mieux connaître et reconnaître cette forme spécifique de racisme</b>	<b>25</b>
<b>B. Développer une autre image des Noirs</b>	<b>26</b>
<b>C. Renforcer l'éducation</b>	<b>27</b>
<b>CONCLUSION</b>	<b>28</b>
<b>INFOGRAPHIE</b>	<b>29</b>
<b>SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS</b>	<b>30</b>

.....

## INTRODUCTION

En 2018, l'enquête annuelle de la CNCDH sur le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, dressait un constat paradoxal. Au niveau des opinions, les personnes noires constituent avec les juifs, la minorité la mieux acceptée en France. Pourtant, du point de vue des comportements, elles sont parmi les plus discriminées ; sur les réseaux sociaux ou dans les stades s'exprime un racisme anti-Noirs extrêmement cru, animalisant et violent, construit par opposition à une norme blanche. Ce focus sur le racisme anti-Noirs tentera d'explorer ce paradoxe en mettant en lumière des préjugés encore très actifs, souvent sous-estimés, et de proposer quelques recommandations pour les combattre. Sans essentialiser les Noirs, il s'agit de mieux comprendre les spécificités du racisme dont ils sont victimes, pour ajuster les politiques publiques destinées à les combattre.

Le terme noir désigne ici à la fois les personnes considérées par d'autres comme noires et celles qui s'identifient comme telles. L'usage de ce terme, qui s'inscrit dans le champ sémantique et historique du racisme<sup>1</sup>, renvoie à une longue expérience collective. À cet égard, l'historien Pap Ndiaye considère qu'« être noir n'est ni une essence ni une culture, mais le produit d'un rapport social : il y a des Noirs parce qu'on les considère comme tels »<sup>2</sup>. Si les races n'existent pas au sens biologique du terme<sup>3</sup>, elles font partie de l'expérience vécue, s'ancrant et s'exprimant dans des « relations de pouvoir »<sup>4</sup> et de domination. Cette expérience est marquée par le sentiment d'être différent, par ce que le sociologue et historien W.E.B. Du Bois qualifiait déjà il a plus de cent ans de « double conscience »<sup>5</sup>. Elle s'accompagne aussi de dévalorisation ou de survalorisation de soi ou encore de manque de confiance en soi provoqués par une conscience aigüe d'appartenance à un groupe minoritaire, subalterne, différent d'une norme blanche en l'occurrence. Cette expérience inclut aussi le fait d'être la cible de pratiques racistes ou discriminatoires. Au sens positif du terme, l'identité noire renvoie quant à elle à

1. Voir *supra* la présentation du sondage de cette année par l'Institut Ipsos et l'analyse des chercheurs, en particulier la partie VI « Racisme et couleur de peau ».

2. Comme le rappelle le Dictionnaire historique et critique de Racisme de Pierre-André Taguieff, les termes de « noir » et de « nègre » ont longtemps été synonymes pour s'ouvrir ensuite sur le concept de « race noire » puis, bien plus tard et de façon positive sur l'idée d'une fierté noire.

3. Ndiaye, Pap, « Questions de couleur. Histoire, idéologie et pratiques du colorisme », dans Fassin, Éric, David (dir.), *De la question sociale à la question raciale*, Paris, La Découverte, 2006, p. 37-54.

4. Lévi-Strauss, Claude, *Race et histoire*, Paris, UNESCO, 1952. Dans cet ouvrage, Lévi-Strauss explique qu'il n'y a qu'une race humaine et que les différences qui existent ne peuvent être que culturelles.

5. Selon la sociologue Colette Guillaumin, des parallèles peuvent être faits entre les catégories de sexe et de race puisque, dans les rapports sociaux, elles sont utilisées comme des catégories « naturelles » permettant d'établir une relation de domination. Voir notamment Guillaumin, Colette, *Sexe, race et pratique du pouvoir. L'idée de nature*, Éditions iXe, 2016.

6. Dans *The Souls of Black Folk* (1903), Du Bois définit la double conscience (*double consciousness*) comme un sentiment de division ressenti par les personnes noires entre leur identité noire et leur identité américaine. Cela les mènerait à constamment se considérer à la fois à travers la perspective du regard blanc et leur propre perspective. Du Bois évoque notamment « le sentiment de se regarder à travers les yeux des autres » (*the sense of looking at one's self through the eyes of others*).

---

une conscience de groupe, fondée notamment avec le mouvement de la négritude et qui peut s'exprimer à travers des affirmations identitaires, culturelles et politiques, à l'image par exemple du mouvement « *black is beautiful* » aux États-Unis ou du hashtag #fierténoire en France.

Le racisme anti-Noirs comprend un certain nombre de particularités. Tout d'abord, il s'ancre dans une symbolique des couleurs dans laquelle le sombre est synonyme de mal, par opposition à une supposée pureté du blanc. L'expérience des poupées, reproduite aux États-Unis en 2016<sup>7</sup>, en est particulièrement représentative. Cette symbolique est d'autant plus problématique que les personnes noires sont toujours repérables dans l'espace public par leur couleur de peau, et ne peuvent donc échapper à l'imposition d'une identité noire qui en fait potentiellement des victimes de violences et de discriminations. De plus, le racisme anti-Noirs est imprégné par le racisme d'exploitation pratiqué pendant des siècles dans le cadre des traites négrières et de l'esclavage. Ce dernier a émergé à partir de la fin du XVI<sup>es</sup> siècle puis s'est poursuivi aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles avec le développement de théories sur la hiérarchie des races humaines justifiant l'exploitation de celles classées comme inférieures. Des caractéristiques anthropomorphiques et intellectuelles ont alors été attribuées aux personnes noires, assignées en conséquence aux emplois et positions sociales inférieurs.

Ces racines historiques du racisme anti-Noirs méritent qu'on s'y attarde car les théories racistes sont encore vivantes dans les représentations contemporaines : elles nourrissent et justifient des discriminations. L'ampleur du racisme anti-Noirs est dénoncée depuis longtemps par les associations défendant ces minorités – associations noires, afro-féministes, africaines, afro-caribéennes tout comme par les associations universalistes mobilisées dans la lutte contre le racisme.<sup>9</sup> Ce constat de terrain est corroboré par différentes études. L'enquête Trajectoires et Origines (TeO), qui porte sur les descendants d'immigrés établis en France, indique que les descendants de Subsahariens ont 1,3 fois plus de risque de subir des traitements inégaux ou des discriminations que la population majoritaire. Les résultats de l'enquête montrent

---

7. L'expérience des poupées noires effectuée une première fois aux États-Unis en 1947 puis reproduite en 2016 avait démontré que dans l'inconscient de jeunes enfants, couleur de peau, qualités morales, compétences et beauté physique étaient profondément connectées et que ce rapport jouait en défaveur des populations noires. Des enfants noirs de 3 à 7 ans étaient confrontés à une poupée noire et une poupée blanche et devaient répondre à une série de questions relatives à des qualités morales et physiques. La très grande majorité des enfants choisissait de jouer avec la poupée blanche plutôt que la noire. Elle considérait la poupée noire comme laide et la poupée blanche comme plus avenante. Bien que le racisme soit condamné, la persistance de tels préjugés rappelle à quel point le facteur culturel est essentiel à prendre en compte pour lutter efficacement contre le racisme. Pour plus d'informations, voir : Clark, Kenneth Bancroft, Clark, Mamie Phipps, « *Racial identification and preference among negro children.* », in Hartley, Eugene Leonard (dir.), *Readings in Social Psychology*, New York, Holt, Rinehart, and Winston, 1947.

8. En Occident avec la traite atlantique, en Afrique à partir du VIII<sup>e</sup> siècle avec la traite arabe, qui a touché, selon l'historien Pêtré-Grenouilleau, 17 millions de personnes de ses débuts à nos jours.

9. À ce sujet, la CNCDH avait organisé un séminaire sur les différentes formes de lutte contre le racisme, le 16 mars 2018. Un focus reprenant des échanges peut être consulté dans l'édition 2018 du *Rapport annuel de la CNCDH sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie*. (Chapitre 4, II. A. 2., p. 24 et p. 242).

également que les Noirs – aux côtés des Maghrébins – subissent plus de discriminations que le reste de la population. Ce serait le cas de 31% des personnes originaires des Doms (avec 39% pour la seconde génération) et de 47% des immigrés originaires d’Afrique sub-saharienne (avec 49% de la seconde génération). Un certain nombre de décisions de justice et de décisions du Défenseur des droits condamnant le racisme anti-Noirs viennent d’ailleurs corroborer ces constats. Par ailleurs, cet imaginaire véhiculé par le racisme anti-Noirs affecte aussi ses victimes, souvent de façon inconsciente. L’usage même du terme de *wokeness*, qui désigne des personnes noires plus particulièrement conscientes des différences de traitement qu’elles subissent<sup>10</sup> et susceptibles d’agir politiquement, en est symbolique. Au-delà des infractions, c’est donc tout à la fois une histoire, une culture et un ensemble de préjugés qui sont à la racine du racisme anti-Noirs. S’il est connu de longue date, sa prégnance amène à s’interroger sur ses causes et sur les réponses qui doivent y être apportées. C’est pourquoi la CNCDH a choisi d’aborder quelques grands préjugés pour mettre en évidence le lien qu’ils entretiennent avec le racisme et les discriminations. Ce focus présentera dans un premier temps les mythes et fantasmes liés à la figure du corps noir, puis dans un second temps les préjugés qui considèrent les personnes noires comme des « Français de seconde zone », perpétuels étrangers, et pauvres, venus profiter des aides sociales.

---

10. L’historien Ary Gordien explique ce terme de la façon suivante : « Le fait d’être woke (« éveillé.e » en anglais vernaculaire africain américain) consiste à partager ou à acquérir une connaissance des exactions qu’ont subies et que subissent encore les populations noires. La *wokeness* suppose aussi d’être au fait de textes académiques engagés et de subcultures artistiques militantes noires. L’objectif est d’identifier et de déconstruire les manifestations de racisme plus ou moins évidentes telles que le privilège blanc, l’appropriation culturelle ou le *blackface*. »

---

# I. LE CORPS NOIR FANTASMÉ

## A. Le mythe de la puissance du corps noir

### Le mythe d'un manque de capacités intellectuelles compensé par un physique d'exception

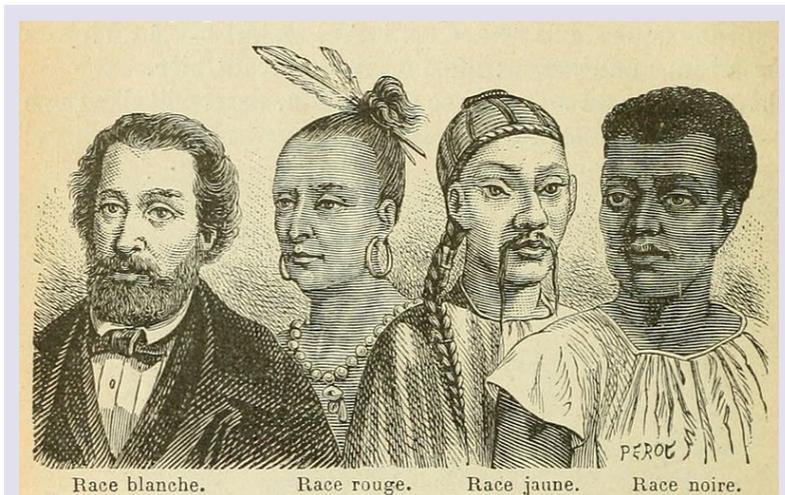
Les traites négrières, l'esclavage, la colonisation ont favorisé la croyance en l'existence de races humaines et leur hiérarchisation sur la base de caractéristiques physiques et morales<sup>11</sup>. Aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, se développe le mythe de l'hyper-virilité noire associée à un corps puissant et endurent. Au colon, qui contrôle l'espace colonial, est opposé « l'homme noir » dominé, au corps puissant et endurent<sup>12</sup>, capable de résister à des climats extrêmement chauds, étant au service de « l'homme blanc ». Cette hiérarchie des « races » était véhiculée notamment par l'éducation de la Troisième République<sup>13</sup>. Cette surévaluation de la vigueur physique s'accompagnait d'une sous-évaluation des capacités intellectuelles des personnes noires, véhiculée par le vocable de « primitifs ». Des primitifs qui ne pourraient se hisser au niveau de l'homme blanc que par l'éducation ou la religion, soit une vision profondément paternaliste, comme en atteste le qualificatif souvent usité de « *grands enfants* ».

---

11. Cette forme de racisme émerge au XVI<sup>e</sup> puis se développe au XVII<sup>e</sup> puis au XVIII<sup>e</sup> siècle. Au siècle suivant, le racisme se durcit en prenant appui sur les mesures anthropométriques telles que la craniométrie, l'anthropométrie, comme le soulignent les travaux évolutionnistes de Carl Von Linné, Georges Cuvier, ou Jean-Baptiste Lamarck. Le corps noir fascine comme l'illustre l'histoire tragique de Saartjie Baartman, « la Vénus Hottentote » exhibée comme phénomène de foire à Londres, retracée dans le film d'Abdellatif Kechiche *Vénus noire*. Les personnes noires sont alors placées parmi les peuplades qui seraient au croisement du règne animal et de l'espèce humaine. En parallèle, on assiste à l'essor d'une littérature qui théorise l'existence des races à l'instar de l'*Essai sur l'inégalité des races humaines* écrit par Arthur de Gobineau et paru en 1853.

12. Voir par exemple Mangin, Charles, *La Force noire*, Paris, Hachette, 1910.

13. Est emblématique à cet égard un passage du « Tour de France par deux enfants » paru sous le pseudonyme de G. Bruno (manuel de base constamment réédité, avec des mises à jour, de 1877 à 1914, d'où un total de 7,4 millions d'exemplaires en 400 éditions, qui présente une illustration de profils-types des « quatre races d'homme », soit, dans cet ordre, avec description de leurs physiques, « la race blanche » (dite « la plus parfaite des races humaines »), « la race jaune », « la race rouge » et « la race noire »).



G. Bruno, *Le tour de la France par deux enfants*, Librairie classique Eugène Belin, Paris, 1884, p. 188.

« Les quatre races d'hommes.

– La race blanche, la plus parfaite des races humaines, habite surtout l'Europe, l'ouest de l'Asie, le nord de l'Afrique, et l'Amérique. Elle se reconnaît à sa tête ovale, à une bouche peu fendue, à des lèvres peu épaisses. D'ailleurs son teint peut varier.

– La race jaune occupe principalement l'Asie orientale, la Chine et le Japon : visage plat, pommettes saillantes, nez aplati, paupières bridées, yeux en amandes, peu de cheveux et peu de barbe.

– La race rouge, qui habitait autrefois toute l'Amérique, a une peau rougeâtre, les yeux enfoncés, le nez long et arqué, le front très fuyant.

– La race noire, qui occupe surtout l'Afrique et le sud de l'Océanie, a la peau très noire, les cheveux crépus, le nez écrasé, les lèvres épaisses, les bras très longs. »

Si ces théories fondées sur des ressorts pseudo-scientifiques n'ont plus cours, elles ont marqué l'imaginaire collectif et ont encore un impact social fort. On en trouve trace dans les milieux sportifs, à travers une certaine rationalisation des rôles : les sportifs, sont majoritairement noirs alors que les dirigeants et les entraîneurs sont en large majorité blancs<sup>14</sup>. En 2010, Laurent Blanc, sélectionneur de l'équipe de France

14. La CNCDH avait dressé ce constat dans le cadre de son avis sur le racisme et les discriminations dans le sport. Elle y recommandait de garantir une vraie ouverture de l'ensemble des postes à tous les profils. Sur la question des discriminations entre Noirs et blancs dans le sport voir aussi Goldbaum, Maxime et Guillou, Clément « "Noirs costauds" et "Blancs intelligents" : comment le sport entretient les préjugés raciaux », *Le Monde*, 9 novembre 2018.

---

de football, demandait par exemple : « *Qu'est-ce qu'il y a actuellement comme grands, costauds, puissants ? Les blacks [...]* ». Erick Mombaerts, sélectionneur des Espoirs, proposait quant à lui « *d'intégrer d'autres types de joueurs. Parce que le jeu, c'est l'intelligence, donc c'est d'autres types de joueurs.* »<sup>15</sup> Des propos qui traduisent une banalisation du racisme et un amalgame entre couleur de peau, origine, et capacités mentales et physiques, largement repris et diffusés dans les médias<sup>16</sup>.

## Un corps difficile à maîtriser

Dans l'histoire coloniale, l'usage de la force envers les populations colonisées était considéré comme nécessaire pour les contrôler et comme un outil aux vertus « civilisatrices ». Dans cette pensée raciste, les corps noirs en particulier, considérés comme plus forts, étaient vus comme une potentielle menace à l'ordre colonial qu'il fallait surveiller. La question se pose de savoir si ces stéréotypes ne continuent pas à marquer certaines approches et pratiques des forces de l'ordre. Ainsi, l'enquête sur l'accès aux droits menée par le Défenseur des droits en 2016 montre que 40,1 % des personnes qui se considèrent « perçues comme noires » disent « avoir subi personnellement un contrôle d'identité par la police ou la gendarmerie » dans les cinq années précédant l'enquête. De plus, 12,9% d'entre elles précisent avoir fait l'objet d'un contrôle d'identité plus de cinq fois dans les cinq dernières années. Lors du contrôle, les personnes noires sont aussi davantage victimes de comportements non conformes à la déontologie policière, et courent davantage le risque d'être tutoyées, insultées voire brutalisées<sup>17</sup>. Ces chiffres illustrent des pratiques ordinaires, au-delà des cas médiatisés de violences commises par des policiers, comme la mort d'Adama Traoré ou le viol allégué de Théodore Luhaka, dit Théo<sup>18</sup>, ou encore des cas de contrôles humiliants et discriminatoires lors de sorties scolaires<sup>19</sup>. C'est la culture professionnelle et les pratiques des forces de l'ordre qui doivent donc être remises en cause.

De tels préjugés, de telles violences développent chez leurs victimes une conscience aigüe du regard que les forces de l'ordre portent sur elles. Dans le cadre de ses auditions, la CNCDH a constaté que les personnes noires, quel que soit leur parcours ou leur milieu

---

15. Dans le cadre de l'affaire « des quotas », les propos racistes tenus par ces entraîneurs avaient été dévoilés au grand public.

16. Jean-Marie Le Pen, interrogé en 2015, persistait à défendre l'inégalité des races, affirmant notamment que « *les Noirs courent plus vite que les Blancs* ».

17. 20% des personnes noires ou arabes interrogées dans le cadre de l'enquête sur l'accès aux droits du Défenseur des droits mentionnent avoir été brutalisées, 21% mentionnent avoir été insultées par les policiers et 40% avoir été abordées par des policiers qui les tutoyaient. Si certains contrôles doivent être replacés dans le cadre de relations conflictuelles entre la police et la population, ces chiffres révèlent qu'une distinction semble s'opérer entre les minorités visibles et le reste de la population, puisque la majorité des enquêtés évoquent des relations satisfaisantes avec la police, et que 82% des personnes interrogées disent faire confiance à la police.

18. Sur la question des violences policières et du traitement du corps masculin noir voir Coates, Ta-Nehisi, *Une colère noire. Lettre à mon fils*, coll. « J'ai Lu », Paris, 2016 et Iano, Leonora, Marianne et le garçon noir, Paris, Pauvert, 2017.

19. Comme le contrôle de trois lycéens à la gare de l'Est le 1<sup>er</sup> mars 2017.

social, considèrent que les forces de l'ordre sont un danger potentiel, en particulier pour les jeunes hommes, et que les contrôles policiers abusifs sont devenus une routine. Ces constats font écho aux enquêtes du Défenseur des droits montrant que les jeunes hommes, de 18 à 25 ans, considérés comme noirs ou arabes, avaient plus de chances de se faire contrôler que les autres<sup>20</sup>. Ces pratiques permettent de comprendre la mise en place de stratégies de protection telles que demander à son enfant de ne pas mettre une capuche ou de ne pas sortir dans certains quartiers<sup>21</sup>. Elles conduisent les personnes noires victimes de dérives policières à se sentir marginalisées et distinguées du reste de la population. Beaucoup d'entre elles ne dénoncent pas les abus subis parce qu'elles ne se sentent pas légitimes et sont persuadées de l'impunité de la police. Cela les conduit aussi à éviter tout contact avec les forces de l'ordre et donc à renoncer à un certain nombre de droits comme celui de porter plainte<sup>22</sup>. Le mythe du corps noir tout puissant a donc des conséquences très réelles sur le quotidien, la sécurité et le comportement des personnes noires, ainsi que sur leur vie professionnelle, les cantonnant à des rôles spécifiques, notamment dans le monde du sport, de la sécurité, etc.

## B. L'impact de ces fantasmes dans le monde du travail

### Les discriminations envers les personnes noires dans le monde du travail

Il est difficile de mesurer l'ampleur des discriminations dans le monde du travail puisque beaucoup de victimes renoncent à faire reconnaître les discriminations subies<sup>23</sup> ce qui conduit à largement sous-estimer le phénomène. Quant aux discriminations identifiées, le Défenseur des droits a pu constater que celles « liées aux origines lors des recherches de stage ou d'emploi se produisent "souvent" ou "très souvent" pour plus de 60 % des répondants » et que « les personnes vues comme noires se déclarent le plus souvent discriminées du fait de leur couleur de peau ». Du point de vue des personnes noires, entrer dans le monde du travail est entrer dans un univers où elles

20. Voir notamment la Décision n° 2018-257 du Défenseur des droits du 18 octobre 2018 relative à une procédure en responsabilité de l'État pour contrôles d'identité discriminatoires.

21. Audrey Célestine, sociologue, 18 septembre 2019.

22. Selon le Défenseur des droits, dans *l'enquête sur l'accès aux droits 2016. Volume 1 : Relations police/population : le cas des contrôles d'identité*, 5% des personnes déclarant des manquements à la déontologie professionnelle lors des contrôles engagent des démarches pour faire reconnaître leur situation car elles sont considérées comme inutiles. Cette même enquête révèle aussi que « La fréquence importante des contrôles auprès d'une catégorie de la population alimente chez celles et ceux qui en font l'objet un sentiment de discrimination et de défiance envers les institutions policières et judiciaires. Cette défiance tient notamment à l'absence d'information donnée par les forces de l'ordre sur les raisons du contrôle ».

23. Le Défenseur des droits relève que « Face à ces différences de traitement, les voies de recours aux droits peinent encore à être mobilisées. Moins d'une personne sur dix a engagé des démarches pour faire reconnaître ses droits. Les conséquences de ces discriminations sur les trajectoires professionnelles sont éloquentes et témoignent du mal-être engendré par des années de recherches vaines pour participer au marché du travail d'un pays qui est pourtant le leur (80 % des répondants sont de nationalité française). Fatalisme, renoncement, déclassement, projet d'expatriation... autant de réactions qui illustrent les impasses que le système actuel produit et rappellent l'urgence à mener des politiques publiques fortes pour lutter contre ces discriminations. », Accès à l'emploi et discriminations liées aux origines : résultats de l'appel à témoignages, 2016.

---

sont identifiées par leur couleur de peau.

Ces discriminations peuvent prendre diverses formes. Dans sa 11<sup>e</sup> édition<sup>24</sup>, le Baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi réalisé par le Défenseur des droits et l'Organisation internationale du travail (OIT) montre que le harcèlement discriminatoire, qui inclut les discriminations en raison de l'origine et/ou de l'apparence physique, s'exprime à la fois à travers « *la récurrence du cumul de propos et comportements stigmatisants avec d'autres formes d'hostilité et de dévalorisation du travail* », sous « *la forme d'actes ouvertement liés à un critère de discrimination* », et sous la forme « *d'un continuum de dévalorisations et de comportements hostiles simultanés* »<sup>25</sup> sans oublier les cas de discriminations raciales qui s'expriment par un refus d'embauche<sup>26</sup>.

## La division raciale du travail

Dans la sphère professionnelle, on constate une distribution fonctionnelle des tâches avec une surreprésentation des personnes noires dans les métiers peu qualifiés. Une analyse intersectionnelle montre aussi que les femmes noires sont surreprésentées dans le domaine du *care*, dans des fonctions de femmes de ménage, de nourrices, ou d'aides-soignantes. Les hommes de leur côté se retrouvent assignés à des tâches très physiques, sur des chantiers de construction par exemple ou des emplois d'éboueurs ou de vigiles. Les hommes et les femmes noires sont, dans les entreprises et administrations où ils et elles sont en nombre, à l'image de la poste, surreprésentés dans les fonctions subalternes, et cantonnés dans des tâches de manutention. Ces discriminations font écho à une vision coloniale ancienne où la femme noire – voire plus précisément, l'Antillaise – était une figure maternelle, sympathique et bienveillante<sup>27</sup>, et où la puissance physique de l'homme noir le vouait aux tâches physiques considérées comme les plus ingrates ou les plus difficiles. Enfin, des cas plus violents, mettant en danger la vie des personnes concernées, sont à dénoncer. Le 17 décembre 2019, pour la première fois dans une décision de justice, le Conseil des prud'hommes de Paris a reconnu une « *discrimination raciale systémique* » pour décrire le « *système organisé*

---

24. Baromètre national de perception de l'égalité des chances, résultats nationaux, 7<sup>e</sup> vague, Kantar TNS, MEDEF.

25. A titre d'exemple, voir la décision MLD-2015-064 du 23 mars 2015 relative à un harcèlement discriminatoire en raison de l'origine d'un homme, ce dernier a été soumis à du harcèlement moral, à des propos racistes (« *petit negro* ») et était cantonné à des tâches subalternes.

26. Voir notamment la Décision 2017-160 du 17 juillet 2017 relative à un refus d'embauche qui serait discriminatoire en raison de l'origine. Dans ce cas, une entreprise avait refusé d'embaucher une assistante de direction sous prétexte que l'entreprise ne recrutait pas d'africain-e-s. Elle détenait également une pochette de CV nommée « *CV AFRIQUAINS* » regroupant des personnes d'origine africaine ou ultramarine. Ce propos est ainsi illustré par la Décision 2017-156 du Défenseur des droits en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017, relative à des agissements de harcèlement moral discriminatoire en lien avec l'origine et l'état de santé de l'intéressé.

27. Traditionnellement les hommes esclaves étaient en charge des travaux les plus difficiles. Les femmes pouvaient l'être aussi mais elles étaient plutôt affectées à des fonctions domestiques et des fonctions de soin, en tant que nourrices par exemple. Un imaginaire de la femme noire généreuse, associée notamment à des marques alimentaires, s'est ensuite développé.

de domination raciste »<sup>28</sup> qu'ont subi vingt-cinq Maliens travaillant sur un chantier de construction. Cette affaire est révélatrice de l'utilisation de travailleurs originaires du continent africain, sans papiers, pour le « sale boulot ». Elle traduit également une hiérarchie fonctionnelle ethnicisée, avec des encadrants blancs, des salariés d'origine maghrébine exerçant des fonctions d'encadrants de proximité et des personnes noires occupant les postes les plus dangereux.

Cette relégation des personnes noires à des postes non qualifiés, les postes les plus qualifiés étant réservés aux blancs, puise ses origines dans l'histoire coloniale<sup>29</sup>. Cette situation est dénoncée depuis longtemps notamment par les organisations syndicales et se retrouve dans divers domaines du monde du travail. Le sociologue Nicolas Jounin, qui a étudié le phénomène d'ethnicisation dans les chantiers, invite à le considérer comme « *un débordement, un calque de rapports sociaux plus globalement ethnicisés* »<sup>30</sup> au-delà du monde du travail. Ce problème serait le symptôme d'un rapport ethnique et racial encore profondément ancré dans nos relations sociales.

Les personnes noires appartenant aux catégories sociales plus élevées, ayant notamment suivi une éducation supérieure, sont quant à elles dans une situation paradoxale. Elles échappent aux formes les plus directes et brutales de racisme, par le type de quartier dans lequel elles habitent et leur mode de vie. Elles sont moins victimes des contrôles au faciès et des insultes les plus courantes. Cependant, elles font face à de vraies difficultés pour accéder à des stages à la fin de leurs études ou à des postes de décisions<sup>31</sup>. Dans *La condition noire*, l'historien Pap Ndiaye mentionne ainsi une fuite des cerveaux, quittant la France pour aller travailler dans des pays anglo-saxons réputés pour pratiquer moins de discriminations à l'embauche et au travail qu'en France.

## La réponse des victimes : justification, résignation et « stratégies de survie »

Dès le plus jeune âge, l'existence de pratiques racistes est intériorisée, ce qui

28. Voir : [https://juridique.defenseurdesdroits.fr/index.php?lvl=notice\\_display&id=29007&lang\\_sel=es\\_ES&opac\\_view=8](https://juridique.defenseurdesdroits.fr/index.php?lvl=notice_display&id=29007&lang_sel=es_ES&opac_view=8) et <https://www.cgt.fr/comm-de-presse/travailleurs-sans-papiers-un-premier-jugement-reconnaissant-la-discrimination>

29. L'histoire de la « condition noire » s'inscrit largement dans une histoire d'exploitation. Traité comme une marchandise dans le cadre des traites négrières et de l'esclavage, les Noirs ont été capturés, transportés, vendus puis utilisés et cantonnés pendant des siècles à n'être qu'une force de travail au service des blancs. Leur statut était d'ailleurs placé entre l'être humain et le bien meuble dans le Code noir qui réglementait le traitement des esclaves dans les colonies.

30. Jounin, Nicolas, « L'ethnicisation en chantiers. Reconstructions des statuts par l'ethnique en milieu de travail », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, 2004.

31. Le cas de Tidjane Thiam en est emblématique. Dans une tribune écrite par l'Institut Montaigne en 2009, ce-dernier dénonçait un plafond de verre pour les personnes noires et témoignait en avoir lui-même souffert. Cet ingénieur diplômé de l'École polytechnique, ingénieur de l'École des mines et de l'INSEAD, avait en effet dû partir en Angleterre après s'être heurté à des refus d'embauche à cause de sa couleur de peau. Les auditions ont montré que ce phénomène est encore très actuel.

---

rend l'identification et la dénonciation du racisme d'autant plus difficile. Pour beaucoup, parler de racisme correspondrait à adopter un comportement victimaire et de nombreuses personnes noires considèrent leur expérience comme relevant d'une situation particulière voire accidentelle plutôt que comme un cas de racisme à part entière. Ce sentiment est renforcé dans de nombreux cas par un processus de déresponsabilisation de l'auteur des actes racistes, voire d'absence de conscience de la nature de son comportement. Dans sa thèse de doctorat consacrée au vécu de la racisation par des diplômés d'origine subsaharienne, en France et au Royaume Uni, la chercheuse Elodie Druetz montre que le racisme est souvent balayé d'un revers de manche, la personne préférant parler « d'injustice socio-économique » ou de « ségrégation urbaine », en faisant référence à des habitudes d'orientation scolaire pour certains établissements, en particulier dans le cas de quartiers considérés comme difficiles.

Aux limitations discriminatoires s'ajoutent des mécanismes d'intériorisation, chez les personnes concernées, d'un statut social inférieur les conduisant parfois à s'autolimiter dans leurs études ou dans le choix des postes auxquels elles prétendent. D'autres se considèrent responsables de mauvais choix d'orientation scolaire ou professionnelle, pensant ne pas être assez qualifiées alors qu'il s'agit plutôt d'une mauvaise orientation de la part des institutions ou des entreprises<sup>32</sup>.

Enfin, la conscience d'être Noir et d'être potentiellement victime de discriminations s'exprime aussi à travers l'élaboration de « stratégies de survie » de différente nature, comme en témoignent les personnes interrogées dans le cadre des auditions organisées par la CNCDH<sup>33</sup>. Ce phénomène touche toutes les catégories sociales mais semble particulièrement aigu chez les personnes noires ayant fait des études supérieures, qui ont une forte conscience de ce qu'est le racisme et qui élaborent donc soigneusement des stratégies pour y échapper.

Mais ces stratégies s'accompagnent également d'un mouvement positif d'affirmation de plus en plus présent, avec la volonté de mettre en lumière des discriminations, des violences ou des oppressions spécifiques aux personnes noires et de revendiquer un accès effectif aux droits. Le tissu associatif est dense : le Conseil représentatif des associations noires de France regroupe 120 associations et fédérations d'associations. Certaines de ces associations, groupes et collectifs informels, s'attachent aussi à mettre en valeur les discriminations intersectionnelles.

---

32. Druetz, Élodie, « Le diplôme donne une légitimité qui permet de dénoncer les situations de racisme et de discriminations », *Actualités sociales hebdomadaires*, n° 2996, 3 février 2017.

33. Consciente de l'infériorisation des personnes noires dans les représentations sociales, la sociologue Audrey Célestine mentionnait par exemple avoir visité l'exposition sur « Le modèle noir de Géricault à Matisse » au musée d'Orsay une première fois sans ses enfants, afin de s'assurer que l'exposition ne véhiculait pas une image dégradante des personnes noires qui pourrait les marquer défavorablement. L'inquiétude des familles noires au sujet de la sécurité des adolescents et jeunes hommes noirs, particulièrement contrôlés, est aussi apparue à travers divers témoignages.

Il existe ainsi de nombreuses organisations témoignant du développement de l'afro-féminisme, ainsi que de la fierté noire homosexuelle ou afro-caribéenne.

## C. Le mythe du « bon sauvage » noir dans le quotidien du XXI<sup>e</sup> siècle

### Les Noirs, subalternes dans l'inconscient collectif

L'époque coloniale avait vu fleurir les représentations enfantines<sup>34</sup> et « divertissantes » des personnes noires et ces dernières sont encore largement véhiculées, comme en témoigne par exemple l'usage de références simiesques et dégradantes dans la politique<sup>35</sup> et le sport<sup>36</sup>. Dans les médias, la distribution des rôles reste nettement plus favorable aux personnes perçues comme blanches. Le Baromètre 2018 de la diversité du CSA montre que les « personnes perçues comme non-blanches » n'y comptent que pour 17% (contre 16% en 2016)<sup>37</sup>. Ce phénomène a aussi été dénoncé dans l'ouvrage collectif *Noire n'est pas mon métier*<sup>38</sup> qui a été rédigé par seize femmes et qui s'est accompagné du mouvement Diaspora. Cet ouvrage dénonce les discriminations et les stéréotypes dont les femmes noires et métisses sont victimes au travail dans le milieu du cinéma, de la télévision, du théâtre, où elles sont particulièrement sous représentées, invitant à penser les discriminations des Noires dans la culture sous le prisme de l'intersectionnalité.

Cette place subalterne va de pair avec une vision stéréotypée et humiliante du corps noir. La pratique du « black face » – le fait de se déguiser en Noir en se maquillant la peau – en est particulièrement représentative. Identifié dans des milieux socioprofessionnels variés<sup>39</sup> le « black face » est souvent considéré comme une source d'amusement, mais c'est une pratique ressentie comme particulièrement humiliante par les personnes ainsi moquées. Des fonctionnaires de police ont déjà été condamnés pour de tels actes comme en témoigne la Décision n° 2017-086 du 21 mars 2017 du Défenseur des droits relative aux circonstances dans lesquelles plusieurs fonctionnaires de police se

34. Dans *The White Man's Burden: The United States & The Philippine Islands*, 1899. Rudyard Kipling mentionne par exemple les peuples à coloniser comme étant des peuples « mi-diables, mi-enfants ».

35. En 2013 Christiane Taubira, garde des Sceaux, avait été comparée à un singe sur Facebook par une candidate du Front National. Le 28 février 2018, Laëtitia Avia avait reçu un courrier raciste dans lequel était entre autres précisé que « *L'Africain est à mi-chemin entre le singe et l'homme* ». La porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye a, quant à elle, subi des commentaires racistes de Nadine Morano critiquant sa « tenue de cirque ».

36. Documentaire sur le football pour Canal+ Sports Je ne suis pas un singe. Film d'Olivier Darcourt avec notamment Samuel Eto'o, Mario Balotelli, Patrick Vieira et Samuel Umtiti. Voir aussi les nombreux épisodes de « cris de singe » dans les stades (<https://www.lequipe.fr/Football/Actualites/Racisme-dans-les-stades-francais-trois-precedents-recents-aux-cris-de-singe-essuyes-par-l-amienois-prince-gouano-adjijon/1008682>).

37. Le sondage portait sur 37 100 personnes.

38. Maiga, Aïssa (dir.), *Noire n'est pas mon métier*, Paris, Seuil, 2018.

39. Le footballeur Antoine Griezmann, la représentation des Suppliantes d'Eschyle à la Sorbonne, ou des vidéos de soirées déguisées sur les réseaux sociaux.

---

sont grimés en Noir lors d'une soirée « africaine ». Ce type de pratiques (maquillage foncé, port de perruques de type « afro », tresses, habits bariolés censés caractériser les Noirs) est particulièrement inquiétant, reprenant les vieux stéréotypes racistes et coloniaux<sup>40</sup>. D'autres, plus actuels, réemploient ces mêmes codes, à l'instar de la fresque de commémoration de l'esclavage peinte par Hervé di Rosa à l'Assemblée nationale, qui représente les Noirs avec des yeux énormes et des lèvres démesurées. Les individus pratiquant le « black face » n'ont souvent pas conscience de l'impact de leurs actes, ce qui illustre bien la banalisation de l'humiliation du corps noir.

De façon plus générale, le corps noir entretient une relation ambiguë avec les conceptions du « beau » dans la culture populaire, encore difficilement associé à une peau sombre comme en témoignent les vives réactions à l'élection de Miss France 2020, remportée par Clémence Botino, ex Miss Guadeloupe<sup>41</sup>. Le rapport aux cheveux noirs reste lui aussi assez conflictuel. A une fascination excessive de certaines personnes, qui se permettent de toucher les cheveux crépus, s'oppose une condamnation du cheveu noir non lissé, visible notamment dans le cas des moqueries subies par Sibeth Ndiaye – secrétaire d'État auprès du Premier ministre, porte-parole du gouvernement nommée en mars 2019 –<sup>42</sup> à qui l'on reprochait une apparence insuffisamment soignée et sophistiquée à cause de sa coupe afro. Dans ce cas bien particulier, crédibilité politique, couleur de peau et coupe de cheveux afro sont associés. L'historien Ary Gordien rappelle que la « controverse Ndiaye » montre la grande méconnaissance non seulement de l'histoire chargée du cheveu afro en France mais aussi d'un fait trivial : la violence particulière que doivent s'imposer les femmes noires pour que leurs cheveux soient jugés acceptables et conformes aux critères dominants, et la sanction sociale qu'elles subissent lorsqu'elles ne se plient pas aux règles<sup>43</sup>. L'acceptation ambiguë des cheveux a donc, au-delà des critères de goût, une dimension raciale et discriminatoire. Le corps blanc étant perçu, promu ou imposé comme la norme désirable, les mannequins Noires restent une exception « exotique », même si une prise de conscience relative se fait jour dans les milieux de la mode et de beauté, qui ont commencé à diversifier leurs égéries ces dernières années. Pendant des décennies les grandes marques de cosmétiques n'avaient aucune gamme de produits adaptées, conduisant la chanteuse Rihanna à lancer sa marque spécialisée Fenty Beauty en 2017. Depuis 2018, Dior, M.A.C. ou encore Lancôme ont développé une offre spécialisée.

---

40. Blanchard, Pascal, « La représentation de l'indigène dans les affiches de propagande coloniale : entre concept républicain, fiction phobique et discours de racialisation », *Hermès*, n° 30, 2001 ([http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/14528/HERMES\\_2001\\_30\\_149.pdf](http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/14528/HERMES_2001_30_149.pdf)).

41. Ghyslain Vedeux a tout d'abord souligné sur franceinfo le climat nauséabond qui règne sur les réseaux sociaux où « les messages racistes sont récurrents et inacceptables ». Afin d'étayer son propos, le président du Cran a cité un « florilège » des messages visant Miss France : « Elle ressemble à un singe », « nous ne voulons plus des sales noirs », « sale nègre de merde, elle est moche ». Le MRAP a également fermement condamné ces propos dans un communiqué de presse (<https://mrap.fr/le-mrap-indigne-par-les-propos-racistes-a-l-encontre-de-miss-france-2020>). [https://www.francetvinfo.fr/culture/tv/miss-france/propos-racistes-envers-miss-france-le-cran-denonce-lesilence-et-le-mepris-de-marlene-schiappa\\_3761475.html](https://www.francetvinfo.fr/culture/tv/miss-france/propos-racistes-envers-miss-france-le-cran-denonce-lesilence-et-le-mepris-de-marlene-schiappa_3761475.html).

42. Gordien, Ary, « La coupe afro : une simple coupe de cheveux ? », *La vie des idées*, 21 mai 2019.  
43. *Id.*

## Un récit collectif à refonder

À l'école, la « question noire » n'est présente qu'à travers des thèmes tels que les traites négrières et l'esclavage ou au sein de chapitres sur la colonisation ou la décolonisation. Cette représentation, qu'elle soit positive ou négative, fait des personnes noires des victimes tout en les réduisant systématiquement à leur relation avec les blancs. Une histoire moins partielle pourrait être enseignée, prenant en compte celle du continent africain dans sa diversité, et l'antériorité de sa civilisation<sup>44</sup>, évitant les amalgames entre Noirs/pauvreté/soumission. L'histoire des « grands hommes et des grandes femmes » devrait aussi inclure des personnes de différentes couleurs pour briser les préjugés envers les Noirs. Les grandes figures historiques noires ne sont pas assez connues ou sont uniquement associées à un passé colonial. Elles sont aussi presque exclusivement masculines. A titre d'exemple, encore trop peu d'élèves savent par exemple qu'Alexandre Dumas était métis. De plus, une véritable connaissance de l'histoire et de la géographie des territoires ultramarins devrait aussi être développée, pour faciliter l'acceptation de l'identité plurielle de la France. L'école se doit de mieux présenter les personnes noires comme citoyennes à part entière. De façon plus large, un travail d'histoire, déjà entamé<sup>45</sup>, doit se poursuivre en ce sens rappelant la légitimité de la place des Noirs dans la vie nationale, pour lutter contre l'infériorisation dans toutes ses dimensions.

44. Voir notamment les huit tomes de l'Histoire générale de l'Afrique publiés par l'Unesco (<https://fr.unesco.org/general-history-africa>).

45. Voir notamment Fauconnier, Grégoire et Ver-Ndoye, Nail, *Noir, entre peinture et histoire*, Paris, Omniscience, 2018. L'exposition « Le modèle noir de Géricault à Matisse » au musée d'Orsay est aussi représentative de cet effort de réhabilitation de la figure « noire » dans le domaine de la culture.

---

## II. LES PERSONNES NOIRES, DES CITOYENS DE SECONDE ZONE ?

### A. Une vision monoculturelle de la France et des Français

#### Les personnes noires viendraient d'ailleurs, d'Afrique

« *C'est l'Afrique qui a gagné* ». Cette remarque, qui a été trop reprise au moment de la victoire de l'équipe de France lors de la Coupe du monde de football de 2018, rappelle à quel point la couleur est synonyme d'extériorité. Ce préjugé très puissant l'emporte quelle que soit la fonction ou la situation dans laquelle se trouve une personne. Dans ce cas précis, les joueurs représentaient la France au niveau international. Ils portaient le maillot de l'équipe de France et chantaient la Marseillaise. La couleur de peau l'a pourtant emporté sur tout le reste. Ce cas est emblématique de l'altérisation des Noirs et de leur association symbolique au continent africain.

Alors que le racisme est souvent considéré sous le prisme de l'infraction, l'exotisation des Noirs, qui peut être perçue comme positive et bien intentionnée, est tout aussi dangereuse et plus insidieuse. Dès l'entrée à l'école, on peut identifier un phénomène d'assignation à une identité noire et africaine pour lequel les adultes jouent un rôle essentiel. Qu'il s'agisse des parents d'élèves ou des enseignants, on note une fascination envers certains élèves vis-à-vis de leurs origines supposées, de leur adaptation à l'univers de l'école. Cette perception se traduit ensuite par des encouragements paternalistes. A l'inverse, d'autres préjugés plus négatifs, supposant un manque d'éducation des enfants noirs, poussent les enseignants à être plus sévères envers eux car ils considèrent ces élèves comme plus difficiles à canaliser<sup>46</sup>. Le rapport entre les parents et les établissements scolaires est lui aussi teinté d'un caractère racial qui touche les familles noires et plus largement encore les familles considérées comme venant « d'ailleurs ». Ainsi, les enseignants seraient parfois enclins à une valorisation ambiguë de « *la richesse de la diversité culturelle* »<sup>47</sup>. En ce sens, ils projetteraient des compétences telles que des compétences culinaires à certains parents plutôt que d'autres<sup>48</sup>. Le bilinguisme est aussi différemment perçu selon qu'il s'agit d'une langue européenne internationale, comme l'anglais ou l'espagnol, ou d'une langue minoritaire

---

46. Simon, Alice, « Les perceptions enfantines du racisme », colloque « Racisme et discrimination raciale, de l'école à l'université », 28 septembre 2018, université Paris-Diderot (accessible en ligne). Dans sa thèse intitulée *Les enfants et la politique : contribution à l'étude des rapports ordinaires à la politique*, Alice Simon identifie d'ailleurs une intériorisation de la délégitimation et l'infériorisation en lien avec l'appartenance ethno raciale dès le plus jeune âge.

47. Riban, Chloé, « Perception ethnoraciale des parents d'élèves et enjeux de genre : entre discrédit et volonté d'émancipation des mères », colloque « Racisme et discrimination raciale, de l'école à l'université », 28 septembre 2018, université Paris-Diderot (accessible en ligne).

48. *Idem*.

comme celles des pays africains<sup>49</sup>. S'il ne s'agit pas ici de nier le croisement des cultures de la valorisation des richesses culturelles des parents d'élèves, il apparaît important de sensibiliser les enseignants sur les risques d'assignation raciale. De même, une sensibilisation sur les biais de pratiques a priori pleines de bonnes intentions est nécessaire. Une plus grande connaissance des rouages de l'hégémonie blanche y contribuerait<sup>50</sup> également.

Au-delà de ces cas relatifs à l'éducation, une prise de conscience sur le racisme dans les petites pratiques quotidiennes doit se développer<sup>51</sup>. Ces pratiques qui touchent particulièrement les Noirs contribuent à leur infériorisation. Le questionnement sur l'origine est aussi perçu par beaucoup comme pesant et contribuant à un processus d'altérisation. Pour le qualifier la réalisatrice, scénariste et écrivaine Isabelle Boni-Claverie utilisait l'expression de « *Douvientisme exacerbé* »<sup>52</sup>. Même dans le cadre universitaire, le sociologue Oscar Quintero identifie un processus similaire puisque selon lui, les étudiants noirs sont renvoyés à leur condition d'étranger. Ces différents exemples montrent que la construction de l'identité nationale n'accorde pas encore de vraie place aux Noirs dans l'inconscient collectif.

Par ricochet, ces processus d'altérisation et de différenciation liés à la couleur de peau sont présents même chez des personnes considérées comme noires, avec une prise en compte des différentes variantes de la couleur de peau, plus ou moins foncée. L'ancien président du Nonviolent coordinating Committee, H. Rap Brown écrit à ce propos que la première chose dont les hommes noirs sont conscients « *est que vous êtes différents des Blancs. L'autre chose que vous apprenez est que vous êtes différents les uns des autres. Vous êtes nés dans un monde à double échelle de valeurs où la couleur est de première importance. Dans votre communauté, il existe une hiérarchie de couleurs qui est semblable à celle des Blancs, et qui est donc renforcée de chaque côté. Les Noirs à peau claire croient qu'ils sont supérieurs et les Noirs à peau plus*

49. Couëtoux-Jungman, Francine, et al. « Bilinguisme, plurilinguisme et petite enfance. Intérêt de la prise en compte du contexte linguistique de l'enfant dans l'évaluation et le soin des difficultés de développement précoce », *Devenir*, vol. 22, n° 4, 2010, p. 293-307.

50. À ce sujet, voir : McIntosh, Peggy, « Qu'est-ce que le privilège blanc ? », 4 octobre 2017. Ce texte est extrait de l'article original de McIntosh, Peggy sur le privilège blanc, intitulé « *Privilège masculin et privilège blanc : un compte rendu personnel pour voir les correspondances à travers le travail sur les études de genre* », Document de travail 189 (1988), Centre de recherche en études de genre, Wellesley College, Massachusetts.

D'autres articles abordent aussi cette question :

- Leprince, Chloé, « "Blanchité" et race : pourquoi ce déni tenace ? », *franceculture.fr*, 4 octobre 2019. – Guillaume Roux, « Déni, Blanchité et "racismes sans racistes", éviter de voir/empêcher de dire les discriminations policières », colloque « Qualifier le racisme », organisé par le programme ANR « Global Race », 25 juin 2019.

- Jules, Salomone, « Blanchité, culpabilité, honte », colloque « Qualifier le racisme », organisé par le programme ANR « Global Race », 25 juin 2019.

- Faure, Sonya, « Être blanc est-il un privilège ? », *Libération*, 2 janvier 2019.

51. Dans son titre *Don't Touch My Hair* la chanteuse Solange dénonce l'habitude de caresser les cheveux crépus et de les commenter.

52. Voir Boni Claverie, Isabelle, *Trop noire pour être française ?*, 1<sup>er</sup> juillet 2015, Arte et Le Gros, Julien, « Préjugés sur les Noirs : Isabelle Boni-Claverie entre douleur et résistance », *Le Point*, 23 novembre 2017, [https://www.lepoint.fr/culture/prejuges-sur-les-noirs-isabelle-boni-claverie-entre-douleur-et-resistance-23-11-2017-2174484\\_3.php](https://www.lepoint.fr/culture/prejuges-sur-les-noirs-isabelle-boni-claverie-entre-douleur-et-resistance-23-11-2017-2174484_3.php)

---

sombre leur permettent d'agir selon cette croyance ». Ainsi, plus la couleur de peau serait sombre plus les préjugés négatifs s'amplifieraient<sup>53</sup>.

## Des noirs en France : une présence questionnée

La présence même d'une personne noire sur le territoire français est sans cesse questionnée, notamment par les forces de l'ordre dans le cadre de contrôles d'identité. La couleur de peau est considérée comme un indice d'une présence illégale sur le territoire ou d'activités délictueuses.

Ce phénomène frappe plus particulièrement les hommes noirs de façon inquiétante. Dans son enquête sur l'accès aux droits<sup>54</sup> de 2016, le Défenseur des droits indique que « 80% des personnes correspondant au profil "jeune homme perçu comme noir ou arabe" déclarent avoir été contrôlé dans les cinq dernières années (contre 16% pour le reste des enquêtés) et 40,1% des personnes noires ». Toujours selon cette enquête, sur l'ensemble de la population, les hommes perçus comme noirs ou arabes apparaissent cinq fois plus concernés par des contrôles fréquents<sup>55</sup>. Ces données sont représentatives de discriminations raciales puisque le phénomène des contrôles d'identité n'est que très faiblement expérimenté par l'ensemble de la population. Le caractère racial de ces contrôles, qui s'effectuent essentiellement sur la base de la couleur de peau, est donc prépondérant<sup>56</sup>. De plus, les contrôles d'identité auxquels sont soumis les Noirs semblent être plus brimants et violents que la moyenne<sup>57</sup>. Omer Mas Capitolin, président de l'association Maison communautaire, signale par exemple la pratique de certains policiers consistant à verbaliser plusieurs fois le même individu, parfois dans la même journée et pour les mêmes faits. Ces abus des forces de l'ordre alimentent la méfiance des personnes noires à l'égard des fonctionnaires dont le rôle principal est la protection de la population. Ils contribuent également à ce que les personnes noires se perçoivent comme des citoyens de second rang dont la présence serait moins légitime

---

53. Le Baromètre racisme de la CNCDH sur l'état de l'opinion de 2018 a d'ailleurs mis en évidence que les Antillais ont une bien meilleure image que les Noirs en général (voir chapitre précédent), et qu'ils sont davantage perçus comme Français. La France semble dans l'inconscient populaire se limiter à la métropole et plus une personne se rapproche de caractéristiques considérées comme métropolitaines telles que la blancheur, plus elle serait acceptée et valorisée, sans que l'on puisse en inférer une relation avec la couleur de peau.

54. 84 % des personnes déclarent ne jamais avoir été contrôlées dans les cinq dernières années (Défenseur des droits, Enquête sur l'accès aux droits 2016. Volume 1 : Relations police/population : le cas des contrôles d'identité).

55. La relation entre Noirs et contrôles d'identité abusifs s'ancre dans le temps long et a déjà été démontrée. À partir de l'enquête CI (Cespid-OSI, 2007-2008) on apprend que « Toutes choses égales par ailleurs et de façon significative (à 1 %), la probabilité d'être contrôlé à la station gare du Nord-RER pour un jeune blanc ne portant pas de sac et habillé jeune est 3,95 fois supérieure à la probabilité d'être contrôlé à cet endroit pour un jeune noir ne portant pas de sac et habillé décontracté ». Source : Jobard, Fabien, Levy, René, Lamberth, John et Nevanen, Sophie, « Mesurer les discriminations selon l'apparence : une analyse des contrôles d'identité à Paris », in *Population*, vol. 67, 2012, p. 423-451.

56. À ce sujet, voir notamment la Décision n° 2018-257 du Défenseur des droits du 18 octobre 2018 relative à une procédure en responsabilité de l'État pour contrôles d'identité discriminatoires.

57. Voir paragraphe I-A.2.

sur le territoire français. De vraies mesures doivent être mises en place pour lutter contre ce phénomène car ces discriminations engendrent des dommages moraux considérables et alimentent les préjugés et les tensions.

## B. Le préjugé sur les personnes noires, « profiteuses » des aides sociales

Les préjugés portant sur la situation socio-économique et familiale des Noirs sont encore très puissants. Ainsi, beaucoup partent du postulat que les personnes noires seraient issues d'une famille nombreuse, pauvre, peu éduquée et habitant dans des quartiers difficiles. Associées à la migration, à la pauvreté, à la vie dans les cités et à l'économie illégale, elles sont aussi considérées comme des « profiteuses du système ».

### Les personnes noires seraient pauvres et peu éduquées

L'Afrique est présentée à l'école, dans les médias et dans la culture comme un continent souffrant de famines, de guerres et de problèmes d'accès aux droits fondamentaux. Le passé colonial durant lequel s'est développée la théorie de la mission civilisatrice nourrit aussi cette pensée et induit une opposition entre blancs éduqués et riches et Noirs pauvres aux ambitions limitées. Les personnes noires auraient trop d'enfants qu'elles seraient incapables de nourrir et d'éduquer, les laissant livrés à eux même dans l'espace public<sup>58</sup>. Les témoignages convergent pour montrer qu'au quotidien, les Noirs sont automatiquement assimilés aux catégories sociales inférieures, on s'attend à ce qu'ils soient magasiniers ou agents de sécurité, mais pas universitaires<sup>59</sup>. Ces préjugés se traduisent dans le monde universitaire par des comportements discriminatoires. Le sociologue Oscar Quintero mentionne par exemple une surestimation de l'étudiant noir en situation de réussite, qui s'exprime par une surenchère de compliments, laissant entendre qu'il a accompli quelque chose qui devrait a priori lui être inaccessible<sup>60</sup>. À ces comportements paternalistes s'ajoutent à l'inverse, au sein de l'université, des processus de discriminations lors des recrutements de moniteurs ou d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche<sup>61</sup>.

58. À propos des femmes noires et de leurs nombreux enfants supposés, il y a deux images similaires aux États-Unis et en France : la welfare queen et la « reine des allocs » qui auraient des enfants pour les prestations sociales.

59. Lors de son audition, l'historien Pap Ndiaye raconte avoir été invité à participer à un club d'initiation à la lecture alors qu'il venait s'inscrire à la bibliothèque locale.

60. Ces personnes n'entreraient pas dans une forme de *cultural cloning* (ESSED Philomena) attendue d'eux.

61. Quintero, Oscar, « Le racisme transatlantique. Leçons d'une enquête sur le racisme et les discriminations raciales à l'université (Paris et Bogota) », colloque racisme et discrimination raciale de l'école à l'université, 27 septembre 2018, Université Paris Diderot (accessible en ligne). Voir aussi : *Quintero Oscar, Racisme et discrimination à l'université : lectures croisées des sociétés française et colombienne à partir de l'expérience vécue des étudiants noirs à Paris et Bogota*, thèse de sociologie, Rennes, Université Rennes 2, 2013.

---

## Les discriminations dans le domaine du logement

En 1991, le président Jacques Chirac expliquait publiquement à quel point il était difficile pour un « travailleur français » de côtoyer sur le même palier d'HLM « *des Noirs et des musulmans* » avec « *3 ou 4 épouses et une vingtaine de gosses* », et « *touchant 50 000 francs de prestations sociales* », sans compter « *le bruit et l'odeur* ».

Ce discours condense à la fois les préjugés sur le mode de vie, les pratiques conjugales, le manque d'hygiène, la pauvreté et l'inactivité des Noirs. Cette combinaison de préjugés se retrouve particulièrement dans le monde de l'immobilier où de nombreux bailleurs refusent plus ou moins explicitement de louer à une personne noire dont le mode de vie et les pratiques culturelles ne seraient pas compatibles avec de supposés standards français. En 2016, une importante agence immobilière avait par exemple été jusqu'à afficher dans l'une de ses agences une annonce qui précisait « *Attention, important pour la sélection des locataires : nationalité française obligatoire, pas de noirs* », la mention de la nationalité accolée à la couleur rappelle également qu'être Noir signifie ne pas être un Français comme les autres, laissant supposé les préjugés qui l'accompagnent. Ce phénomène touche aussi le secteur du logement social. En 2017 par exemple, le bailleur social Logirep a été condamné en cassation pour avoir détenu des informations d'ordre racial ou ethnique sur les candidats<sup>62</sup>. Il semblerait aussi que les délais d'attentes appliqués à ces personnes soient plus longs que la moyenne. La réticence à louer à une personne noire se reflète aussi dans les difficultés auxquelles elles font face pour accéder au logement<sup>63</sup>. Selon le rapport de recherche sur les discriminations dans l'accès au logement en France<sup>64</sup>, qui présente un testing de couverture nationale, les personnes ayant des origines supposées africaines ont 32% de chances de moins de visiter un logement à louer. Dans le cadre de ce testing, « Sébastien Petit », un profil « neutre », portant un nom sans consonance étrangère, recevait 13,94% de réponses positives en vue de visiter un logement tandis le profil africain, « Desiré Sambou », n'en a obtenu que 9,44%, ce qui représente 32,5% de chances en moins. Les personnes noires, perçues comme étrangères, n'auraient pas la même culture, ne paieraient pas leur loyer, ne prendraient pas soin du logement et ne respecteraient pas les règles de vie en copropriété. Les personnes issues des Outre-mer sont elles aussi discriminées dans l'accès au logement. Dans sa contribution au rapport racisme 2018<sup>65</sup>, le DIECFOM faisait mention de nombreux refus de la part de bailleurs d'accepter une caution locative au motif d'une domiciliation bancaire Outre-mer. Ces discriminations témoignent d'un manque de prise en compte des territoires ultramarins, d'un manque de confiance à l'égard des personnes qui en sont issues et manifestement de préjugés raciaux.

62. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJurijudi.do?oldAction=rechJurijudi&idTexte=JURITEXT000035192594&fastReqId=46476279&fastPos=18>

63. L'enquête accès aux droits du Défenseur des droits, qui portait sur 5 000 personnes, indique que 40% des personnes perçues comme noires déclaraient avoir fait l'objet de discriminations lors de la recherche d'un logement contre 5 % seulement pour les personnes perçues comme blanches.

64. Le Gallo, Julie, L'Horty, Yannick, du Parquet, Loïc et Petit, Pascale, *Les discriminations dans l'accès au logement en France : un testing de couverture nationale*, 2018 (halshs-01878188).

65. Voir Contribution de la DIECFOM au *rapport de lutte contre le racisme 2018 de la CNCDH*.

### III. COMMENT LUTTER CONTRE LE RACISME ENVERS LES NOIRS ?

#### A. Mieux connaître et reconnaître cette forme spécifique de racisme

La spécificité du racisme envers les Noirs nécessite d'être prise en compte par les services publics, pour garantir que toute la population ait les mêmes droits, et que ceux-ci soient pleinement effectifs. Si les ONG font un travail remarquable pour aider à identifier les principales discriminations dont sont victimes les personnes noires, une réponse de l'État est attendue. Celle-ci contribuerait à surmonter le sentiment de défiance ressenti par une partie de cette population à l'égard de l'autorité publique. Le financement d'enquêtes de victimation et des testings permettrait de mieux connaître cette forme spécifique de racisme pour y apporter des réponses adaptées. Par ricochet, ces mesures pourraient contribuer à une prise de conscience du racisme anti-Noirs et encourager les victimes à dénoncer les abus subis pour pouvoir être protégées et accompagnées. Si la CNCDDH est consciente du risque qu'il y aurait à essentialiser certaines catégories raciales ou ethniques, elle encourage vivement les enquêtes auprès de publics spécifiques, en laissant aux personnes le soin de définir leur identité et la façon dont elles se perçoivent. Une sensibilisation aux préjugés et discriminations spécifiques aux personnes considérées comme noires serait également particulièrement bienvenue dans certains secteurs, notamment ceux du maintien de l'ordre et plus généralement des administrations.

**Recommandation** : la CNCDDH recommande aux pouvoirs publics, notamment à la DILCRAH, au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et au ministère de l'Intérieur, de soutenir et développer des enquêtes permettant de mieux connaître les discriminations et violences subies par les personnes noires, notamment les enquêtes de victimation qui intègrent comme paramètre la façon dont les personnes se définissent.

**Recommandation** : la CNCDDH recommande aux pouvoirs publics, notamment à la DILCRAH, au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et au ministère de l'Intérieur, de développer les outils permettant d'analyser l'égalité de traitement entre les personnes en fonction de leur couleur de peau, comme les testings, en particulier dans les services publics, les commissariats et les gendarmeries.

---

## B. Développer une autre image des Noirs

La culture et les médias sont des moyens puissants pour faire évoluer les préjugés. La représentation des Noirs reste insuffisante et souvent biaisée, notamment au détriment des femmes noires, et, dans les programmes d'actualité, les personnes noires sont rarement invitées en tant qu'expertes. Elle doit être repensée pour faire prendre conscience des biais et discriminations qui existent, et sur les conséquences potentiellement dangereuses de certains préjugés. Elle gagnerait aussi à mettre en avant des personnalités, qui, sans déroger à l'exigence humaniste et ce qu'elle porte d'universel, assument leur multiculturalisme.

Au-delà de la sphère médiatique, des campagnes de communication contre les stéréotypes envers les personnes noires sont également nécessaires afin de montrer leur diversité sociale, économique et professionnelle. Elles permettront des prises de conscience, tant chez les porteurs d'un racisme anti-Noirs que chez les personnes considérées comme noires qui en sont victimes. Pour ces dernières, la prise en compte de tels biais permettra de lutter contre les phénomènes d'autocensure et de dénigrement de soi. Pour les autres, ces campagnes feront contrepoids au phénomène de dévalorisation de cette minorité. De façon indirecte ces campagnes aideront à mieux identifier les discriminations subies et encourageront à les dénoncer davantage plutôt que de considérer la dénonciation comme une forme de victimisation.

**Recommandation** : la CNCNDH recommande au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) d'encourager la représentation des hommes et des femmes noires, y compris dans des fonctions d'expertise.

**Recommandation** : la CNCNDH recommande un renforcement du rôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) dans la lutte contre les stéréotypes liés à l'origine. Il pourrait par exemple étudier les possibilités favorisant la mise en place de bonnes pratiques pour la représentation des minorités visibles.

**Recommandation** : la CNCNDH recommande aux pouvoirs publics, notamment au ministère de la Culture, au ministère du Travail et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation le lancement de campagnes de communication contre les stéréotypes envers les personnes noires, notamment en montrant leur diversité sociale, économique et professionnelle.

## C. Renforcer l'éducation

Les stéréotypes et préjugés sont profondément ancrés en chacun de nous et comme le rappelle régulièrement Lilian Thuram, ce n'est qu'à travers une prise en compte du problème raciste par tous et toutes sans distinction de couleur que l'on peut

réellement lutter contre ce phénomène. L'éducation, et notamment l'école, a un rôle primordial puisqu'elle touche l'ensemble de la société et transmet les normes sociales, distinguant ce qui est acceptable et dicible en société de ce qui ne l'est pas.

Les contenus des programmes scolaires actuels, tout en condamnant fermement le racisme, peuvent néanmoins véhiculer des éléments de racisme, d'antisémitisme et de xénophobie par la façon d'aborder certaines questions. Les programmes d'histoire, par exemple n'abordent pas l'histoire des Outremer et ne mettent en scène que très rarement des personnages historiques noirs. Lorsqu'ils sont évoqués, c'est généralement uniquement dans le cadre de l'histoire de la colonisation, des traites négrières et de l'esclavage. Des personnalités françaises noires doivent davantage apparaître, afin de contrer les préjugés infériorisant les Noirs et les rattacher à l'histoire de France alors qu'ils sont trop souvent assimilés à des étrangers. Des contrepoints positifs mettant en avant le rôle des personnes afro-descendantes dans l'histoire de France, du monde et la littérature sont également nécessaires afin de rappeler les racines multiculturelles de la France. De façon plus globale, l'histoire des migrations doit être davantage étudiée pour briser les préjugés associant aspect physique et origine. Afin de lutter contre les préjugés dégradants associés à l'Afrique et par extension aux personnes considérées comme africaines, une meilleure connaissance de ce continent mérite aussi d'être développée. Souvent présentée comme un condensé de problèmes, un continent sous-développé, sans histoire, sans culture et sans civilisation, l'Afrique, ainsi que les cultures africaines et afro-descendantes, doivent émerger à travers les programmes sous des aspects positifs. L'enseignement de l'éducation morale et civique doit, quant à lui, être utilisé pour déconstruire les stéréotypes dont sont victimes les personnes noires, notamment en faisant le lien entre les préjugés et les discriminations dont elles souffrent et rendre concrète la notion de discrimination. Enfin, tout au long de leur scolarité les élèves doivent être amenés à confronter et interroger la diversité des vécus, notamment entre les personnes blanches et non blanches.

**Recommandation** : la CNC DH recommande au ministère de l'Éducation nationale, et plus particulièrement au Conseil supérieur des programmes, d'axer davantage les programmes scolaires sur les racines multiculturelles de la France et leurs apports à la culture nationale.

---

## CONCLUSION

Si la CNCDH est attachée à une approche globale du racisme, elle tient aussi à souligner les formes spécifiques qu'il peut prendre selon les minorités concernées. Cette année il a été choisi d'étudier les particularités du racisme envers les personnes noires, pour mieux comprendre ce phénomène et le combattre. Il ressort de cette étude que la prégnance de préjugés à l'égard de celles-ci est non seulement forte, mais banalisée, sous-estimée, voire ignorée. Notre culture, notre appréhension de l'histoire, notre système éducatif doivent considérablement évoluer.

Ce focus a également mis en évidence la prégnance de biais racistes issus de la période coloniale qui s'ancrent dans les références à un racisme d'exploitation, perdurant dans une société qui condamne ouvertement le racisme. Ce focus invite donc à repenser nos représentations de l'autre « noir ». Comme la lutte pour l'égalité femme-homme, le combat contre le racisme envers la minorité noire nécessite une prise de conscience du phénomène par la société dans son ensemble, une décolonisation des esprits. Les progrès en la matière supposent un renversement des perspectives. Comme le suggère l'universitaire américaine Peggy McIntosh<sup>66</sup>, les blancs doivent se mettre à la place des personnes noires, comprendre ce qu'elles subissent pour mieux s'y identifier et mettre fin à un processus dont ils sont eux-mêmes acteurs, parfois inconsciemment.

Afin de garantir une lutte efficace contre tout type de racisme, les politiques publiques doivent se construire à chaque fois en concertation avec ses victimes et les associations qui se mobilisent pour elles, qu'elles soient spécialisées dans la défense des personnes noires ou qu'elles aient une approche universaliste<sup>67</sup>. Ces mouvements doivent être soutenus et encouragés puisqu'ils fournissent aux personnes concernées, victimes de ce racisme, la protection et l'aide qui leurs sont nécessaires, en passant notamment par une approche fondée sur les droits<sup>68</sup>. La richesse de leur travail et de leurs expériences doit être mobilisée dans une démarche de coconstruction des politiques publiques.

---

66. McIntosh, Peggy, « Qu'est-ce que le privilège blanc ? », 4 octobre 2017. Ce texte est extrait de l'article original de Peggy McIntosh sur le privilège blanc, intitulé « Privilège masculin et privilège blanc : un compte rendu personnel pour voir les correspondances à travers le travail sur les études de genre », Document de travail 189 (1988), Centre de recherche en études de genre, Wellesley College, Massachusetts.

67. CNCDH, Séminaire sur les différentes formes de lutte contre le racisme, le 16 mars 2018. Voir pages 242 et 243 dans l'édition 2018 du Rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie.

68. Cette approche est d'ailleurs encouragée par la CNCDH dans l'avis relatif à l'approche fondée sur les droits de l'homme adopté le 3 juillet 2018.

## SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

**Recommandation n°1** : la CNCDH recommande aux pouvoirs publics, notamment à la DILCRAH, au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et au ministère de l'Intérieur, de soutenir et développer des enquêtes permettant de mieux connaître les discriminations et violences subies par les personnes noires, notamment les enquêtes de victimation qui intègrent comme paramètre la façon dont les personnes se définissent.

**Recommandation n°2** : la CNCDH recommande aux pouvoirs publics, notamment à la DILCRAH, au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et au ministère de l'Intérieur, de développer les outils permettant d'analyser l'égalité de traitement entre les personnes en fonction de leur couleur de peau, comme les testings, en particulier dans les services publics, les commissariats et les gendarmeries.

**Recommandation n°3** : la CNCDH recommande au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) d'encourager la représentation des hommes et des femmes noires, y compris dans des fonctions d'expertise.

**Recommandation n°4** : la CNCDH recommande un renforcement du rôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) dans la lutte contre les stéréotypes liés à l'origine. Il pourrait par exemple étudier les possibilités favorisant la mise en place de bonnes pratiques pour la représentation des minorités visibles.

**Recommandation n°5** : la CNCDH recommande aux pouvoirs publics, notamment au ministère de la Culture, au ministère du Travail et au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation le lancement de campagnes de communication contre les stéréotypes envers les personnes noires, notamment en montrant leur diversité sociale, économique et professionnelle.

**Recommandation n°6** : la CNCDH recommande au ministère de l'Éducation nationale, et plus particulièrement au Conseil supérieur des programmes, d'axer davantage les programmes scolaires sur les racines multiculturelles de la France et leurs apports à la culture nationale.

## LUTTER CONTRE LE RACISME ANTI-NOIRS

### MÉDIAS



LES « PERSONNES PERÇUES COMME NON-BLANCHES » NE COMPTENT QUE POUR 17 % DANS LA DISTRIBUTION DES RÔLES.  
*Baromètre 2018 de la diversité du CSA*



“ Lorsque j’allume la TV ou que je regarde le journal, la majorité des personnes que je vois sont blanches.

**CNC**DH

IL EST IMPORTANT DE FAVORISER LA MISE EN PLACE DE BONNES PRATIQUES POUR LA REPRÉSENTATION MÉDIATIQUE DES MINORITÉS VISIBLES.

### ÉDUCATION



56% DES DESCENDANTS D'IMMIGRÉS DES PAYS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE RESENTENT UN SENTIMENT D'INJUSTICE SCOLAIRE LIÉ À DE LA DISCRIMINATION DU FAIT DE LEUR COULEUR DE PEAU.  
*Enquête Trajectoires et Origines*



“ Les programmes scolaires mettant en avant notre héritage national et notre “civilisation” ne montrent pas ce que les gens de ma couleur ont fait.

**CNC**DH

LES PROGRAMMES DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRES ET SECONDAIRES DOIVENT S'ORIENTER AUTOUR D'UNE HISTOIRE QUI PREND EN COMPTE LES BRASSAGES CULTURELS CONSTITUTIFS DE NOTRE PASSÉ.

### LOGEMENT



UNE PERSONNE NOIRE À 32% DE CHANCES EN MOINS DE TROUVER UN LOGEMENT.  
*Testing national de 2018.*



“ J'ai du mal à trouver un logement parce que je suis Noire.

**CNC**DH

UNE APPLICATION PLUS EFFECTIVE DE L'ARTICLE 1<sup>ER</sup> DE LA LOI DU 6 JUILLET 1989 AFFIRMANT LE CARACTÈRE FONDAMENTAL DU DROIT AU LOGEMENT DOIT ÊTRE GARANTIE. IL INDIQUE QU' « AUCUNE PERSONNE NE PEUT SE VOIR REFUSER LA LOCATION D'UN LOGEMENT POUR UN MOTIF DISCRIMINATOIRE ».

### EMPLOI



49,9% DES PERSONNES NOIRES DÉCLARENT AVOIR SUBI DES DISCRIMINATIONS AU TRAVAIL.  
*11<sup>e</sup> baromètre de la perception des discriminations dans l'emploi, Défenseur des droits, 2018*



“ Quels que soient les efforts que je fournis, je serai pratiquement toujours en position subalterne dans l'univers professionnel.

**CNC**DH

LES EMPLOYEURS SONT ENCOURAGÉS À GARANTIR L'ACCÈS AUX HOMMES ET AUX FEMMES NOIRES À DES FONCTIONS D'EXPERTISE.



Nommée rapporteur national indépendant sur la lutte contre le racisme en 1990, la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) remet chaque année au Gouvernement un rapport qui dresse un état des lieux du racisme en France, ainsi que des moyens de lutte mis en oeuvre par les institutions de la République et la société civile.

Si la CNCDH est attachée à une approche globale du racisme, elle tient aussi à souligner les formes spécifiques qu'il peut prendre selon les minorités concernées. Une meilleure compréhension des spécificités du racisme dont certaines minorités sont victimes permet d'ajuster les politiques publiques destinées à les combattre.

Dans son édition 2019, le rapport annuel sur la lutte contre le racisme sous toutes ses formes a consacré un focus spécial sur le racisme anti-Noirs. Partant du paradoxe selon lequel les personnes noires sont la minorité la mieux tolérée mais aussi la plus discriminée, ce focus met en lumière des préjugés encore très actifs, souvent sous-estimés, et propose quelques recommandations pour les combattre.